

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

**OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION
pour la rédaction de la note d'intégration du risque dans l'aménagement
du territoire et l'urbanisme**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'État et de la région pour la rédaction de la note d'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Cette opération consistera à élaborer une note détaillant la stratégie de prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme qui constituera une pièce à part entière du futur dossier de candidature pour un PAPI (conformément au cahier des charges PAPI en vigueur). Elle devra démontrer l'intégration effective du risque inondation dans les documents d'urbanisme et plus globalement dans l'aménagement du territoire. Elle mettra en valeur les propositions faites pour intégrer le risque inondation sur les zones habitées actuelles et futures (dispositions techniques, urbanistiques et réglementaires) et améliorer les réflexions visant à favoriser une meilleure prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme.

DECIDE

Article 1 : De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel du projet :		15 000€ TTC
Etat (FPRNM)	50%	7 500€ TTC
Région Occitanie	20%	3 000€ TTC
Autofinancement	30%	4 500€ TTC

Article 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

